

Annexe 2 :

Guide de l'ATIH relatif aux modalités pratiques de mise en œuvre du recueil



ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION À DOMICILE

Médicaments coûteux dispensés au bénéfice de patients hospitalisés en HAD, hors liste en sus et hors ATU

Nos références
2015 Med coûteux
HAD

Service
CIM-MF

Enquête nationale FICHSUP 2015

Recueil FICHCOMP 2016

Introduction

L'enquête 2015 avec FICHSUP a pour objectif de recueillir la consommation de médicaments coûteux hors liste en sus et hors ATU réalisée pour les patients d'HAD. Elle porte sur une liste fermée d'unités communes de dispensation (UCD).

Le recueil sera envoyé à l'ATIH sous la forme d'une remontée unique cumulative.

Pour 2016, le recueil de ces consommations sera réalisé avec un support FICHCOMP. Ce recueil portera sur la même liste fermée d'UCD mais étant réalisé sur un support FICHCOMP, il permettra de relier la consommation médicamenteuse au séjour du patient.

1. CHAMP DES ETABLISSEMENTS DE L'ENQUÊTE

Tous les établissements de santé exerçant, en 2015, une activité autorisée d'hospitalisation à domicile (HAD) sont invités à répondre à l'enquête :

- quel que soit leur lieu d'implantation, en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer,
- quel que soit leur statut juridique (établissements publics, établissements privés à but lucratif ou non, etc.).

Le recueil d'information se fera par numéro FINESS. Chaque établissement de santé est identifié par un numéro d'inscription au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS¹) spécifique. Le numéro FINESS qui doit faire référence pour l'enquête est celui utilisé pour les remontées PMSI HAD 2015 sur la plateforme e-PMSI².

2. INFORMATIONS COLLECTÉES

L'enquête porte sur les seules consommations médicamenteuses **dispensées aux patients hospitalisés en HAD en 2015**. Pour les établissements qui développent d'autres prises en charge que l'HAD, il convient donc d'identifier de façon spécifique les consommations qui relèvent du seul champ de l'hospitalisation à domicile.

Ces médicaments peuvent répondre à différents contextes médicaux : traitement de la pathologie à l'origine de la prise en charge en HAD ; prise en charge de pathologies intercurrentes survenant au cours de l'HAD ; traitement d'affections chroniques préexistantes sans lien avec le problème de santé à l'origine de la prise en charge en HAD.

Les spécialités pharmaceutiques retenues bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

2.1 Liste préétablie des médicaments de l'enquête

L'enquête porte sur une **liste fermée de médicaments, identifiés par unité commune de dispensation** (UCD). Cette liste est détaillée dans l'instruction de la DGOS portant sur le recueil des médicaments coûteux en HAD en 2015 et 2016.

2.2 Périodes de collecte et informations collectées

Les informations administratives concernant l'établissement (et, le cas échéant, le séjour) sont à renseigner.

¹ <http://finess.sante.gouv.fr/index.jsp>

² Le numéro FINESS utilisé pour les remontées PMSI HAD 2015 sur la plateforme e-PMSI est :

- le n° FINESS de l'entité juridique pour les établissements de santé visés aux a, b, c de [l'article L162-22-6 du CSP](#) (publics et privés à but non lucratif),
- le n° FINESS de l'entité géographique pour les établissements de santé visés aux d et e de l'article L162-22-6 du CSP (autres établissements privés).

Pour chaque code UCD de la liste d'enquête, l'établissement doit identifier les quantités administrées et les dépenses correspondantes lors de la prise en charge des patients en HAD entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2015.

Le nombre d'UCD renseigné correspond au nombre d'UCD effectivement consommées par le patient et non au nombre d'UCD contenues dans la présentation achetée par l'établissement.

Les modalités de collecte pour 2015 et 2016 sont détaillées ci-dessous.

3. CALENDRIER ET ORGANISATION LOGISTIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête, les utilisateurs pourront poser leurs questions sur le forum AGORA de l'ATIH. Cet espace de discussion contribuera à une visibilité partagée des questions formulées par les établissements et des réponses apportées par les référents ATIH.

Les éléments spécifiques concernant le recueil pour 2015 et pour 2016 sont décrits successivement ci-dessous.

3.1 Pour le recueil FICHSUP de 2015

3.1.1 Calendrier

- Le recueil se fera pour la période du 1^{er} janvier et le 31 octobre 2015.
- Le logiciel FICHSUP sera mis à disposition des établissements en téléchargement sur le site de l'ATIH dans les semaines précédant la remontée d'informations prévue en M10.
- La remontée d'informations se fera selon le même circuit d'information que pour le PMSI HAD.

3.1.2 Format

Les éléments contenus dans le FICHSUP seront :

- Numéro FINISS
- Le type de fichier
- Année
- Période
- Code UCD (format sur 7 caractères)
- Prix moyen
- Dernier prix d'achat
- Nombre d'UCD dispensées totales
- Nombre d'UCD dispensées au titre des essais thérapeutiques

Les informations seront renseignées dans un fichier FICHSUP dont le format sera le suivant :

FICHSUP				
Libellé	Taille	Début	Fin	Remarques
N°FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
Type de fichier	3	10	12	Égal à G60 pour les médicaments coûteux
Année	4	13	16	
Période	2	17	18	Égale à 10
Code UCD	7	19	25	
Prix moyen	10	26	35	7+3
Dernier prix d'achat	10	36	45	7+3
Nombre d'UCD dispensées totales	10	46	55	7+3
Nombre d'UCD dispensées au titre des essais thérapeutiques	10	56	65	7+3

3.2 Pour le recueil FICHCOMP de 2016

3.2.1 Calendrier

Le format FICHCOMP sera disponible à partir du 1^{er} mars 2016.

Le recueil débutera le 1^{er} mars 2016.

3.2.2 Format

Le recueil se fera dans un fichier FICHCOMP comme celui utilisé par les établissements publics pour les médicaments de la liste en sus et en ATU. Ce fichier a été mis à disposition des établissements privés le 1^{er} mars 2014 pour la déclaration des médicaments en ATU.

Les variables recueillies varient selon le statut juridique de l'établissement d'HAD (ex-DGF ou ex-OQN). Les tableaux pour chaque type de structure se trouvent ci-dessous :

FICHCOMP ex-DGF :

Libellé	Taille	Début	Fin	Commentaires
N°FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
Type de prestation	2	10	11	Égal à 11 pour les médicaments coûteux hors liste en sus, hors ATU
N°de séjour en HAD	20	12	31	
Date d'administration	8	32	39	
Code UCD	15	40	54	
Nombre administré éventuellement fractionnaire (7+3) ³	10	55	64	7+3
Prix d'achat multiplié par le nombre administré (7+3)	10	65	74	7+3
Validation initiale de la prescription par un centre de référence ou de compétence	1	75	75	1: oui, 2:Non
Filler	30	76	105	Réservé à un usage futur

³ La mention 7+3 signifie que sept caractères sont disponibles pour la partie entière du nombre et trois pour la partie décimale.

FICHCOMP ex-OQN :

Libellé	Taille	Début	Fin	Commentaires
N°FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
Type de prestation	2	10	11	Égal à 11 pour les médicaments coûteux hors liste en sus, hors ATU
N°d'entrée	9	12	20	
N°de facture	9	21	29	
Date d'administration	8	30	37	
Code UCD	15	38	52	
Nombre administré éventuellement fractionnaire (7+3) ⁴	10	53	62	7+3
Prix d'achat multiplié par le nombre administré (7+3)	10	63	72	7+3
Validation initiale de la prescription par un centre de référence ou de compétence	1	73	73	1: oui, 2:Non
Filler	30	74	103	Réservé à un usage futur

⁴ La mention 7+3 signifie que sept caractères sont disponibles pour la partie entière du nombre et trois pour la partie décimale.